

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 OCTOBRE

« Le cléricisme ! voilà l'ennemi ! »

La République française, qui s'est essayée au rôle de Modéré avant les élections, fait entendre un vrai rugissement contre les Catholiques, contre le Clergé, contre l'Église, contre les établissements dirigés par les Congréganistes.

Le doux organe du juif Reinach interpelle la nouvelle majorité pour lui rappeler qu'en 1891, elle aura dû accomplir tout l'œuvre de laïcisation :

« Qu'importe au maintien, au progrès, au développement de nos écoles laïques la dis-
 » parition momentanée de quelques-uns de
 » leurs défenseurs ? Trois ou quatre ont été
 » exclus de la vie publique par les surprises
 » du scrutin. Mais n'en reste-t-il pas trois cents
 » et plus qui continueront et FORTIFIERONT
 » leur œuvre, qui n'oublieront pas que la
 » nouvelle Chambre rencontrera devant elle,
 » en 1891, une échéance aussi importante à
 » un certain point de vue que celle du renou-
 » vellement des traités de commerce : l'expira-
 » tion du délai légal de cinq ans pour la
 » laïcisation définitive—des écoles de gar-
 » çons.

Les élus de 1889, nous n'en doutons pas, sauront faire honneur aux engagements de la loi du 30 octobre 1886.

S'il y a, en effet, un enseignement qui ressort avec éclat des élections dernières, c'est que les concessions, les ménagements ne serviront de rien pour apaiser les fureurs des passions cléricales. Aux avances qui leur avaient été faites par des hommes considérables du parti républicain, aux paroles de paix qui avaient été prononcées à la tribune, les membres du clergé n'ont répondu que par une guerre à outrance, par un redoublement d'injures et d'invectives.

La République française veut que la majorité marche la lance en avant contre les catholiques.

Elle prêche une véritable croisade contre les chrétiens :

« Il n'y a donc rien à attendre d'une politi-
 » que de condescendance et de faiblesse vis-à-
 » vis de ce clergé fanatisé, en révolte contre la
 » loi, en révolte même contre ses chefs ecclé-
 » siastiques. Nous espérons que la Chambre
 » nouvelle le comprendra, et qu'elle saura
 » trouver, dans une APPLICATION FERME ET
 » SÉVÈRE DES LOIS, le moyen DE METTRE
 » A LA RAISON cette insurrection ouverte du
 » fanatisme religieux.

Quelque ancien qu'il soit déjà, le fameux mot de Gambetta :

« Le cléricisme, c'est l'ennemi. »
 n'est malheureusement pas hors de propos.

Voilà la situation.

En dépit de tout ce que de complaisants Conservateurs se plaisent à écrire sur les charmes de la République adoucie par les der-

nières élections, nous avons maintenu, dit la Gazette de France, que les Républicains « restaient aujourd'hui ce qu'ils étaient hier. »

Nous avons dit que leur programme était celui que Gambetta avait tracé au Parti : « Extirper la lèpre dévorante » du Christianisme en France.

Nous nous épuisons à le faire comprendre à tous ceux qui veulent aller à la République... améliorée.

Ces étranges Conservateurs, et très étranges Chrétiens, voudront-ils seulement ajouter foi à la République française affirmant que rien n'est changé dans les dispositions des Modérés, et que le Centre gauche est aussi résolu que les Radicaux, que les Opportunistes, à considérer le Clergé, le Cléricisme, le Catholique comme L'ENNEMI ?

Le rêve des « Catholiques » qui voulaient placer la « forme du gouvernement » au second plan, reléguer les Principes politiques aux accessoires, n'aura pas été de longue durée !

Il leur sera bien difficile, en effet, de persister à garder le silence sur la Déclaration de guerre que vient de lancer la République française, au nom des Modérés, au nom du Centre gauche, contre le Clergé.

La Déclaration est nette.

La Laïcisation, la Loi scolaire qui supprime la Liberté d'enseignement, la Loi militaire qui fait un soldat du Prêtre, déclarées solennellement « LOIS FONDAMENTALES DE LA RÉPUBLIQUE. »

L'INDIFFÉRENCE

En matière politique

La situation politique est toujours la même, les divisions entre républicains s'accroissent. La déclaration de la République française est significative. Au lieu de nous épuiser en commentaires, qui sont forcément des répétitions, nous croyons plus profitable à nos lecteurs de reproduire le magistral article, non signé, que l'Anjou a publié en tête de ses colonnes, sous le titre : **L'Indifférence en matière politique.**

Nous entendons dire de bons esprits, mais émus plus qu'il ne faudrait d'un succès relatif : Il n'y a plus que deux questions, la question religieuse et la question sociale ; le reste est accessoire. Laissons de côté la question politique, au risque d'être obligés de nous rallier à la forme républicaine, et bornons tous nos efforts à défendre les droits de l'Église et les intérêts de la classe ouvrière.

C'est là une pure illusion, venant s'ajouter à tant d'autres. Non, la question politique n'est pas une question accessoire et que l'on puisse négliger ou perdre de vue un seul instant ; elle est capitale, parce qu'elle est connexe, parce qu'elle est étroitement liée à la question religieuse et à la question sociale.

Non, il n'est pas indifférent d'avoir à résoudre les problèmes sociaux sous un prince chrétien capable d'en comprendre le sens et la portée, ou dans une Assemblée de républicains que l'absence de toute doctrine religieuse rend impuissants à se diriger d'après les notions de la justice et de la vraie liberté. Ne comptez pas sur eux pour une seule solution conforme à l'Évangile et à la droite raison.

Non, il n'est pas indifférent d'avoir à traiter des droits et des intérêts de l'Église avec un gouvernement pénétré du sentiment de ses devoirs, ou avec une collectivité d'hommes, qui, depuis M. Ribot jusqu'à M. Clémenceau, n'ont d'autre idéal que celui de l'État neutre, de l'État sans Dieu. Par conséquent, même au regard de la question religieuse et de la question sociale, la question politique demeure une question de premier ordre dont il est impossible de faire abstraction, et de la solution de laquelle dépend en grande partie celle des deux autres.

Vraiment, c'est chose étrange de voir avec quelle facilité la thèse de l'indifférence en matière politique s'est accréditée de nos jours. Il y a là une grave altération de la doctrine. On croit avoir tout dit, en répétant que l'Église peut s'accommoder à toutes les formes de gouvernement. Cela n'est pas douteux, puisqu'il s'agit d'une société religieuse destinée par son caractère d'universalité à vivre dans tous les pays. Mais il ne se suit pas de là que toutes les formes de gouvernement se vaillent, ni que l'on ne puisse ou ne doive avoir de préférence pour aucune. Une telle proposition n'est vraie ni *in abstracto*, lorsqu'il s'agit d'un peuple quelconque, ni *in concreto*, lorsqu'il est question d'un peuple déterminé.

Elle n'est pas vraie *in abstracto*, car c'est l'enseignement commun des théologiens que la forme monarchique est celle qui convient davantage à un grand État, qu'elle est la plus rationnelle, la plus conforme à la nature des choses, à la Monarchie divine, au régime de la famille, au gouvernement de l'Église elle-même. Là-dessus saint Thomas ne s'exprime pas autrement que Suarez, ni Bellarmin que Bossuet. On ne citerait pas un théologien de marque qui fasse entendre une voix discordante dans ce concert unanime ; or il y a toujours quelque témérité à s'écarter de l'enseignement commun des théologiens.

A plus forte raison, cette indifférence pour les diverses formes de gouvernement n'est-elle pas applicable à un peuple déterminé, à un peuple qui a son histoire, son caractère propre, ses traditions, son tempérament ?

Non, il n'est pas indifférent, pas plus pour la religion que pour tout autre ordre de choses, qu'un peuple ait un gouvernement conforme ou contraire à son esprit traditionnel, à ses qualités morales, à son organisation séculaire. Le régime politique d'une nation n'est pas une forme purement extérieure, une sorte de vêtement qui recouvre le reste sans le pénétrer ; il atteint profondément la vie religieuse et morale d'un peuple, par les lois et les institutions qu'il entraîne logiquement à sa suite. Vouloir écarter une question aussi vitale que celle-là pour se placer uniquement sur le terrain des intérêts religieux et des questions sociales, c'est méconnaître le lien étroit qui existe entre les diverses conditions de l'existence nationale.

Aussi rien de pareil ne se voit-il dans les autres pays. Il n'en existe aucun où l'on mette en pratique cette indifférence en matière politique.

On a parlé maintes fois de former en France

un parti catholique qui ferait abstraction de tout ce qui se rapporte à la forme du gouvernement ; et l'on cite volontiers en exemple la Prusse et la Belgique. Mais où a-t-on vu pratiquer, en Europe comme ailleurs, un pareil système d'abstraction et d'élimination ? Les catholiques de Prusse, de Belgique, d'Autriche, de Bavière, sont tous ralliés, sous la forme monarchique, autour d'une dynastie souveraine ; ils ont une doctrine politique, à laquelle ils conforment leur ligne de conduite, et c'est en grande partie leur force. Les catholiques de la Suisse et des États-Unis sont tous ralliés autour de la forme républicaine, qui est la forme légitime et traditionnelle du gouvernement de leur pays ; ils ont, eux aussi, une doctrine politique dont ils se font un devoir de ne pas s'écarter. Nulle part on ne caresse ce rêve d'un parti se tenant dans une région tellement haute et sereine qu'il ne toucherait plus à terre. Partout on prend pied sur un terrain politique, afin de défendre plus efficacement les intérêts de l'ordre religieux et social.

Et la raison en est toute simple : c'est que, dans chaque pays, il y a un droit historique, un droit public national touchant la forme du gouvernement ; autrement, ce ne serait plus un pays régulièrement organisé. La France seule ferait-elle exception à cette loi ? Mais, bien au contraire, il n'est pas une nation où, comme parmi nous, le droit historique sur la forme du gouvernement ait été consacré par quatorze siècles de prescription. Cette prescription, ce n'est pas le meurtre de Louis XVI qui aurait pu la rompre, pas plus que deux ou trois essais infructueux tentés en sens contraire depuis cinquante ou soixante ans.

Le droit public national reste debout, avec son autorité tant de fois séculaire, dominant des faits passagers qui le laissent hors de pair. C'est un grand malheur sans doute que, pour des causes diverses, la notion de ce droit fondamental se soit affaiblie dans l'esprit de bon nombre de chrétiens ; mais le meilleur moyen de la détruire complètement serait à coup sûr de n'en plus tenir aucun compte dans la direction de la vie publique.

A ce jeu-là, on ne gagnerait absolument rien, et l'on finirait par tout perdre. On ne sauverait pas les intérêts religieux ; car tous les républicains, soi-disant modérés ou non, on l'a proclamé assez hautement, sont décidés à faire front contre l'Église catholique ; les plus ardents forment la première ligne, les moins pressés la seconde ; voudrait-on tout sacrifier, on n'obtiendrait aucune concession sérieuse ni des uns ni des autres. En même temps, on perdrait irrémédiablement la cause monarchique, c'est-à-dire le seul espoir de salut pour l'avenir de la France, en laissant accroître qu'elle n'a pas grande importance pour la solution des questions religieuses et sociales.

Le mot de Bossuet restera toujours vrai : « La religion et la politique sont les deux pivots des sociétés humaines. » Alors même qu'on chercherait à la dissimuler sous des dehors spécieux, l'indifférence en matière politique n'en demeurerait pas moins une grave erreur et une lourde faute.

Mort du Roi de Portugal

Le roi Dom Luis a succombé samedi matin à la maladie qui depuis quelque temps ne laissait plus le moindre espoir. La forte constitution du souverain, son âge peu avancé et son énergie morale avaient seuls permis de retarder l'issue fatale. Un accident a précipité le dénouement. Une pustule que le malade avait dans le dos a empoisonné le sang et déterminé la mort.

LES DERNIERS MOMENTS

Vendredi soir, à neuf heures, le roi avait encore pu prendre, sans l'aide de personne, un verre de lait. Immédiatement après, les médecins ayant voulu lui faire un pansement, il a eu la force de s'y opposer. « Ne faites rien, ne me touchez pas ! » dit-il d'une voix à peine intelligible. Ce furent ces dernières paroles. A dater de ce moment et sans paraître avoir perdu connaissance, le roi ne parla plus, se bornant à ouvrir de temps en temps les yeux pour regarder la reine Maria-Pia assise à son chevet.

Samedi matin, vers huit heures et demie, on s'aperçut que la respiration du roi devenait pénible. Pour le soulager, on plaça des coussins sous sa tête, mais à ce moment Dom Luis perdait connaissance et entraînait agonie. Cette agonie a duré trois heures.

On sait d'ailleurs que, fidèle aux sentiments qu'il avait professés toute sa vie, le roi avait reçu ces jours-ci, en pleine connaissance, les suprêmes consolations de la religion.

APRÈS LA MORT

Au moment où le roi rendait le dernier soupir, la reine, qui lui tenait la main, l'a embrassé, puis se tournant vers son fils, elle lui dit : Le roi est mort, vive le roi !

Ayant embrassé le nouveau roi, elle ajouta : « Je te bénis comme monarque, et souhaite que tu sois bon roi comme tu as toujours été bon fils. »

Toute la Cour, les ministres, le nonce, le patriarche de Lisbonne et les hauts fonctionnaires s'approchèrent en ce moment du lit. L'émotion était profonde.

Aussitôt après que le roi eut expiré, une messe basse a été dite dans la chapelle de la citadelle, en présence des personnes qui avaient assisté à la mort.

A une heure, le canon de Lisbonne annonçait à la ville la triste nouvelle.

Aussitôt, la plupart des magasins ont été fermés et le pavillon royal mis en berne.

La duchesse de Bragança, qui était retournée à Belem, a été immédiatement prévenue, mais la reine Maria-Pia l'a fait prier, en raison de son état de santé, de ne pas venir à Cascaës. La duchesse, très affectée de la mort de son beau-père, a eu plusieurs crises de nerfs.

LES OBSÈQUES

Le cadavre du roi Louis sera embaumé et transporté de Cascaës à Belem, où il sera déposé dans l'église des Hiéronymites. De là, il sera transféré solennellement dans le Panthéon royal de Saint-Vincent, à Lisbonne.

Jusqu'à l'inhumation, qui aura lieu peut-être jeudi, toutes les grandes administrations de l'État, les administrations particulières et les théâtres seront fermés.

Un décret ordonne des prières publiques et fixe à trois mois la durée du deuil national.

Les journaux publient, dans des suppléments, des articles très élogieux pour le roi. Les journaux républicains mêmes rendent hommage aux qualités personnelles, empreintes de conciliation et de sagesse, de dom Luis.

Les corvettes de guerre portugaises *Bartholomeo Diaz* et *Vasco de Gama* vont partir pour Cascaës.

Les corvettes de guerre française et autrichienne *Iphigénie* et *Saïda*, en ce moment en rade de Lisbonne, accompagneront les bâtiments portugais à Cascaës.

LE NOUVEAU ROI

Le nouveau roi de Portugal est bien connu à Paris et nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il est le gendre de M. le Comte de Paris. Charles-Ferdinand de Bragança, qui régnera sous le nom de Carlos I^{er}, est âgé de vingt-six ans. C'est un fort bel homme, à la chevelure blonde et frisée. Il a reçu une brillante éducation, c'est un prince sérieux et bon, fort populaire en son pays. Tous les Portugais s'accordent à louer ses grandes qualités d'esprit et de cœur.

Le *Journal officiel Portugais* va publier la proclamation du roi dom Carlos I^{er}, annonçant son avènement au trône.

Les Cortès se réuniront ensuite pour prêter le serment solennel et procéder à la cérémonie de l'installation du souverain.

Le président du conseil a présenté au roi la démission collective du ministère. Carlos I^{er} n'a pas accepté cette démission, et, dans sa proclamation, il a confirmé tous les ministres dans leurs postes respectifs.

Le président du conseil s'est ensuite entretenu avec le roi au sujet des affaires urgentes.

LE ROI DÉFUNT

Le roi de Portugal, dom Luis I^{er}, qui a expiré samedi matin, était né le 31 octobre 1838, comme nous l'avons dit.

Deuxième fils de Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg Gotha, plus communément appelé le roi dom Fernando, et de la reine dona Maria II, petite-fille du roi Jean VI de Portugal et fille de l'empereur dom Pedro I^{er} du Brésil, dom Luis porta d'abord le titre de duc d'Oporto et prit rang dans la marine.

La mort de son frère, le roi dom Pedro V, le fit monter sur le trône de Portugal le 11 novembre 1864. L'année suivante, il épousa la princesse Maria Pia, seconde fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

Parmi les réformes qui se sont accomplies sous le règne de ce prince imbu d'idées libérales, citons la réduction spontanée de la liste civile et l'abolition de l'esclavage dans les provinces portugaises du Cap-Vert et de Saint-Thomas.

Dans un autre ordre d'idées, on lui doit l'introduction du système métrique en Portugal.

Le roi Luis a consacré ses loisirs à des travaux littéraires ; il a entrepris la traduction en portugais des œuvres de Shakespeare, dont une grande partie a été publiée.

Dom Luis I^{er} laisse deux fils. L'aîné, dom Carlos, duc de Bragança, aujourd'hui roi de Portugal, est né le 28 septembre 1863 ; il a épousé, le 22 mai 1886, la princesse Amélie d'Orléans, fille de Monsieur le Comte de Paris, qui lui a déjà donné un fils, le prince de Beira, aujourd'hui âgé de deux ans et demi.

Le second fils du roi défunt est l'infant dom Affonso, duc d'Oporto, né le 31 juillet 1865.

La sœur du roi dom Luis I^{er}, la princesse Antonia, a épousé le prince Léopold de Hohenzollern Sigmaringen ; le frère qui lui restait, l'infant dom Augusto, duc de Coïmbre, l'a précédé de quelques semaines dans la tombe.

A PARIS

En apprenant la mort du roi dom Luis, M. Carnot a envoyé M. le colonel Toulza, de sa maison militaire, à la légation de Portugal, pour s'y inscrire des premiers.

Le ministre des affaires étrangères et les membres du corps diplomatique se sont également présentés chez M. le comte de Valbon.

RADIATION DU COMMANDANT LAISANT.

En conformité de l'avis émis par le Conseil d'enquête et sur le rapport du ministre de la guerre, M. le commandant Laisant, député de la Seine, a été rayé des cadres de l'armée territoriale.

On lit dans la *Post* de Berlin :

« Les mensonges et les interprétations fausses à l'aide desquels quelques journaux étrangers cherchent à prouver qu'une certaine froideur a régné entre l'empereur Guillaume et le Czar, lors de la visite de ce dernier, sont réfutés par ce fait que les deux souverains ne se sont pas quittés sans s'entendre au sujet de leur prochaine entrevue. L'empereur Alexandre a prié l'empereur Guillaume d'assister, l'été prochain, aux grandes manœuvres de l'armée russe, et cette invitation a été acceptée avec empressement par le souverain allemand. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHAMBRE DES AVOUÉS

La Chambre de discipline des Avoués près le tribunal de Saumur est composée, pour l'année judiciaire 1889-1890, ainsi qu'il suit :

MM. Coquebert de Neuville, *président*.
Popin, *syndic*.
Albert, *rapporteur*.
Le Ray, *secrétaire*.

ÉLÈVES DU GOUVERNEMENT

Le jeune François Guéry, né le 8 décembre 1874 à Saumur, a été nommé élève du gouvernement au lycée Saint-Louis (Paris) avec bourse d'externat. Le père chef de bataillon du génie, décédé ; 25 ans de services, 5 enfants.

Le jeune Maurice Meyer, né le 28 janvier 1872, à Saumur, a été nommé élève du gouvernement au lycée de Nantes avec trois quarts de bourse. Le père professeur de musique à Saumur, 32 ans de services dans les établissements universitaires.

M^{lle} Legeard, du Vaudelnay, a obtenu une demi-bourse familiale au lycée de Tours. Le père ouvrier, la mère institutrice publique au Vaudelnay ; 24 ans de services.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

Une bonne nouvelle pour les candidats à l'École militaire de Saint-Cyr qui attendent depuis tant de semaines le résultat de leurs examens.

La liste d'admission à Saint-Cyr sera publiée demain ou au plus tard mercredi, au *Journal officiel*.

Il y aura quatre cent cinquante élèves reçus.

Les deux somnambules dont nous avons annoncé l'arrestation viennent d'être condamnées par le tribunal correctionnel de Saumur, l'une à quatre mois de prison, l'autre à deux mois de la même peine.

QUESTION VITICOLE

Dampierre, 19 octobre 1889.

Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

Dans votre numéro d'hier, vous dites, à propos de la récolte des vins en Indre-et-Loire :

« Dans les vignes non sulfatées le vin ne vaudra rien, et sans sulfatage l'on ne peut faire de bon vin. »

Je ne crois pas qu'il soit prudent de poser un axiome semblable sur une question qui n'est peut-être pas encore bien étudiée.

Je pense qu'il faut encourager la bonne cul-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVEU SUPRÊME

Après s'être excusé par quelques formules banales de l'étrangeté de sa visite, le jeune homme aborda le sujet délicat qui la motivait. Sans nommer personne, il raconta en détails la conversation entendue par M^{lle} Philomène. D'abord, M^{me} Lebrouffais l'écouta sans l'interrompre, agitée d'un petit tressaillement nerveux qui décelait seul son émotion ; mais, quand Norbert en fut arrivé au milieu de son récit, elle commença à faire entendre des exclamations qu'on pouvait également attribuer, soit à son indignation contre le marquis, soit à un autre sentiment sur la nature duquel le narrateur ne tarda pas à être fixé. En effet, Lestrangé n'avait pas fini de parler que M^{me} Lebrouffais, n'y tenant plus, éclata.

Ah ! la trame était bien ourdie, mais elle ne s'y laisserait pas prendre. C'étaient des ennemis, c'était surtout, il n'y avait pas à en douter, cette peste de Philomène, qui, par jalousie, avait inventé cette ridicule histoire. Eh ! parbleu, oui, on enrageait de voir Athénaïs

épouser un marquis, et l'on n'aurait pas été fâché de faire manquer le mariage par des calomnies anonymes ; mais on n'y réussirait pas. C'était infâme de diffamer ainsi un gentilhomme en qui M^{me} Lebrouffais avait une si entière confiance qu'elle allait, de ce pas, lui rapporter les propos idiots qu'on faisait courir sur son compte.

Emportée par la fureur, la vieille coquette pria Norbert lui-même à partie.

— Je ne sais pas, Monsieur, si vous êtes dupe ou complice dans cette odieuse machination. En tout cas, je ne vous félicite pas du rôle que vous avez accepté d'y jouer. Si M. le marquis de Tres-Villas en était informé, soyez sûr qu'il vous en ferait repentir.

Pour le coup, c'en était trop. Jusque-là, Norbert avait laissé passer sans broncher l'avalanche. La menace de M^{me} Lebrouffais le fit bondir.

— Eh ! parbleu ! Madame, s'écria-t-il, allez raconter tout ce qu'il vous plaira à votre hidalgo, mais sachez une fois pour toutes que ce monsieur ne m'en impose pas le moins du monde et que, s'il s'adresse à moi, il trouvera à qui parler... Vraiment, je vous en demande bien pardon, mais, à la fin, la patience me

manque... Quel intérêt ai-je dans la question ? Vous imaginez-vous, par hasard, que je sois amoureux de mademoiselle votre fille et que je veuille me débarrasser d'un rival ?... Allons donc ! vous n'en croyez pas un mot... Non, voilà : j'ai su que vous couriez un danger, et, par pure bonté d'âme, j'ai tenu à vous prévenir. Maintenant, à voir l'accueil que vous me faites, je reconnais que j'ai été un peu jocrisse de me mêler de choses qui ne me regardaient point. Agissez donc comme vous l'entendrez... Pour moi, j'ai fait ce que ma conscience m'ordonnait... Sur ce, Madame, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

A peine Norbert était-il sorti, qu'Athénaïs se précipitait comme une trombe dans la chambre de sa mère.

— Eh bien ? fit celle-ci, tu as tout entendu ?

Athénaïs suffoquait de colère.

— C'est abominable ! glapit-elle toute ébouriffée, rouge comme une pivoine. C'est un coup monté contre moi. Ah ! mais, ceux qui ont voulu me jouer ce tour-là me le paieront cher !

— Que vas-tu donc faire ?

— Ce que je vais faire ? Mais je vais d'abord

tout raconter au marquis.

Et, avec un rire nerveux :

— Lui, un escroc ! Lui, un faussaire !... Ah ! ah ! ah ! C'est trop fort, par exemple !...

— Si, pourtant, c'était vrai, dit d'une voix douce Cécile qui s'était approchée sans bruit.

— Si c'était vrai ! si c'était vrai !... Te voilà bien, toi ! s'exclama d'un air courroucé M^{me} Lebrouffais... Tu prends le parti de nos ennemis, ça ne m'étonne pas... Ah ! mon Dieu, mon Dieu, que je suis malheureuse !

Et, simulât une attaque de nerfs, l'élégante veuve se renversa sur le canapé, avec de petits cris aigus.

Les deux jeunes filles étaient accoutumées à ces scènes ; aussi ne manifestèrent-elles pas grande émotion. Seulement Cécile, toujours prévenante malgré les rebuffades qu'elle essuyait, alla chercher sur la table de toilette un flacon de sels et le fit respirer à la trop sensible veuve.

Athénaïs était restée debout devant le canapé, les bras ballants, la tête baissée.

— Si cependant c'était vrai ? songeait-elle.

Le résultat de ses réflexions fut qu'il valait mieux tenter une épreuve qui ne compromet-

ture, amener le propriétaire du sol à comprendre qu'une plante aussi vivace que la vigne épuise la terre et qu'il faut la nourrir vigoureusement. Que le sulfatage soit un auxiliaire, je l'admets, mais il n'est pas un principe de végétation.

Je possède un bien petit vignoble composé de parcelles de terre dont le fond est absolument différent : je vais du sable à l'argile. Je n'ai ni soufre, ni sulfaté; j'ai bien cultivé, énergiquement soutenu ma terre l'hiver dernier. Aujourd'hui, mes vignes portent la récolte la plus belle et la plus abondante que j'aie jamais obtenue. Tant en rouge qu'en blanc, le raisin est excellent. Je ne vendangerai que le 25 octobre; il est donc facile de s'assurer du fait que j'avance.

F. FERMÉ DES CHESNEAUX.

Répondant au désir exprimé par notre concitoyen, nous avons parcouru les divers morceaux composant son vignoble. Nous avons constaté que M. Fermé des Chesneaux n'a rien exagéré dans ce qu'il écrit. Sa récolte est d'une abondance exceptionnelle pour l'année et ses raisins nous ont émerveillé.

Avec plusieurs de ses voisins devenus ses imitateurs, nous croyons que son mode de culture et de fumure est ce qu'il y a de plus efficace pour combattre les divers fléaux qui désolent les vigneron.

M. Fermé des Chesneaux, qui ne fait point mystère de son système et veut se rendre utile à son pays, a bien voulu nous promettre un article détaillé dans lequel il exposera sa manière d'opérer, et les engrais composés qu'il emploie. Nous serons heureux de le donner à nos lecteurs, espérant que les conseils d'un homme expérimenté seront suivis par tous les intéressés.

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est ce soir lundi que la troupe de M. Sureau-Bellet nous offre *Un Lycée de jeunes filles*.

« *Un Lycée de jeunes filles* est bien une des fantaisies les plus désopilantes que je connaisse. Le sel est un peu gros, mais de bonne qualité. Le rire jaillit au premier mot et ne s'éteint qu'au dernier. »

Le *Patriote* s'exprime ainsi avant de donner l'analyse de la pièce. Il dit en terminant :

« Pour se figurer ce feu d'artifice interrompu de situations bizarres, de mots drôles et de dialogues qui résistent à toute description, il faut l'avoir vu. »

Cette courte analyse suffira néanmoins pour convaincre tous les amateurs de folle gaieté que, en assistant à la représentation de ce soir, ils pourront s'en donner à tire-larigot. »

trait en rien la situation que de s'exposer à être victime d'un intrigant. Elle ne croyait pas, du reste, un seul mot de ce qu'avait raconté M. Lestrangé. Mais, enfin, il était préférable de tirer la chose au clair, adroitement, afin de pouvoir confondre ensuite les calomnieux.

Un pas rapide faisait crier les marches de bois de l'escalier.

— Voici M. de Tres-Villas, dit à mi-voix Athénaïs en se penchant à l'oreille de sa mère. Laissez-moi lui parler, je t'en prie. J'ai mon plan. Je ne te demande qu'une chose, c'est de ne me contredire en rien.

M^{me} Lebrouffais s'interrompit de geindre pour faire de la tête un signe imperceptible d'assentiment, puis elle fut prise d'une seconde crise de nerfs plus violente que la première. Cécile courut tremper une serviette dans le pot à eau et se mit à bassiner les tempes de sa mère.

Le marquis entra, suivi d'un garçon de l'hôtel qui portait avec peine un magnifique bouquet, rose-thé, jasmin d'Espagne, expédié de Paris par le fleuriste à la mode.

— Madame, mesdemoiselles... Il s'arrêta, interloqué, devant le spectacle inattendu que présentaient les trois femmes,

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Victor-Léon Sadonne (veuf), tailleur de pierres, de Saumur, et Jeanne-Clémentine Coutin, couturière, de Vihiers.

Alexandre Prouteau, valet de chambre, de Cléré (Maine-et-Loire), et Rosalie Gazeau, cuisinière, de Saumur.

Jean Boffre, officier d'administration, de Saumur, et Arthémise-Emma-Félicie Brossay (veuve), de La Ferrière (Indre-et-Loire).

Joseph-Eugène Papillon (veuf), couvreur, et Françoise Lamy (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Prospère Coulon, cultivateur, de Saumur, et Joséphine-Eugénie Carou, lingère, de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Désiré-Jean Martin, cultivateur, de Glénouze (Vienne), et Marie-Louise-Madeleine Plant, domestique, de Saumur.

ALLONNES. — Voici le résultat des élections municipales complémentaires qui ont eu lieu hier à Allonnes :

MM. Deschamps, 182 voix ; Delanoue, 140 ; Roger, 100 ; Durand, 40. — Il y a ballottage.

QUATRE PERSONNES ASPHYXIÉES DANS UN INCENDIE

Un terrible incendie vient de détruire le Bazar du Centre, au Mans.

Le propriétaire du bazar, deux jeunes filles de 19 et de 23 ans, ses employées, et un apprenti ont péri dans cette catastrophe. Pendant une demi-heure on les a vus, aux fenêtres du second étage, appelant au secours, mais la violence de l'incendie était telle qu'il a été impossible de les sauver.

Les malheureux, retrouvés après l'incendie hier matin à 8 heures, ont succombé à l'asphyxie. Les cadavres n'ont pas de brûlures ; les vêtements seuls ont été atteints par les flammes.

Un incident navrant s'est produit quand on a recueilli le cadavre de l'une des jeunes filles. On avait dû le descendre d'une fenêtre par des cordes ; pendant la descente, les cordes se rompirent et le corps tomba sur le pavé.

Nous donnerons demain des détails sur cette catastrophe.

LA RÉPUBLIQUE ET LES LOUPS

Chaque matin, dit le *Moniteur*, les journaux de province nous apportent quelque nouveau récit des vengeances exercées par l'administration contre les rares agents des services publics qui, malgré les ordres venus d'en haut, ont voulu rester étrangers à la lutte électorale.

On leur avait dit : Vous n'avez pas le droit de rester indifférents. Ceux qui n'ont pas compris ce que cela voulait dire sont châtiés et rudement châtiés. On a révoqué des cantonniers,

Athénaïs le visage en feu, les cheveux épars, M^{me} Lebrouffais se livrant, sur le canapé, à une gymnastique désordonnée, Cécile agenouillée devant sa mère et lui frictionnant le visage avec un linge mouillé.

Le garçon était sorti, après avoir déposé le bouquet sur la table dans une potiche.

— Eh ! chère madame, que signifie?... Mademoiselle Athénaïs, m'expliquerez-vous ? Serait-il arrivé un malheur ?

— Hélas ! Monsieur ! sanglota Athénaïs en se couvrant le visage de ses mains...

Un gémissement à fendre l'âme s'exhala du canapé, dont les ressorts fatigués firent entendre, comme un écho, un funèbre grincement.

— Hélas ! Monsieur !... nous sommes ruinées !...

— Vous... êtes... ruinées ?

En scandant ces trois mots, le marquis passa successivement du blanc au rouge et du rouge au violet pour revenir enfin au blanc, mais un blanc cadavérique, verdâtre.

— Oui, monsieur, ruinées, ruinées... Il ne nous reste plus un centime.

Et comme M. de Tres-Villas, sans répondre, se laissait choir dans un fauteuil, M^{lle} Lebrouffais continua, d'une voix larmoyante :

des buralistes ; on a même frappé un instituteur qui s'était refusé sans doute à organiser dans sa commune les bandes chargées de poursuivre de leurs vociférations et de leurs menaces les candidats de l'opposition.

Voici qui est mieux encore. Dans la Vienne, c'est un lieutenant de louveterie qui a encouru les foudres de M. le préfet. Remarquez que ces fonctions sont purement gratuites et que leur acceptation n'est qu'un acte de dévouement.

Donc, le lieutenant de louveterie de Montmorillon, n'ayant pas montré une correction suffisante pendant la période électorale, a été relevé de ses fonctions. Sur quoi, nous dit un journal de la Vienne, les loups ont adressé à M. le préfet une lettre de vifs remerciements. Voici quelques extraits de cette épître :

« Monsieur le préfet,
» Permettez à de pauvres proscrits de venir vous témoigner toute leur reconnaissance. Le bourreau des loups qui vient encore d'en faire tuer un superbe, il y a à peine quinze jours, est enfin destitué des fonctions de louvetier, qu'il occupait depuis trente ans. Désormais il nous laissera vivre en paix... »

« Monsieur le préfet, vous nous avez rendu justice, vous savez bien que nous sommes de vrais, de véritables républicains ; pour nous la force prime le droit, nous vivons de déprédation et de pillage, et nous nous réunissons en bande pour mieux dévorer ceux qui ne peuvent se défendre. Avec de telles habitudes la République ne pouvait que nous accorder son amitié et sa protection... »

« Vous l'avez compris, monsieur le préfet ; recevez donc nos plus sincères compliments, et croyez à l'expression de notre profonde reconnaissance. »

« Un vieux loup. »

« Montagne-de-Blond, le 9 octobre 1889. »
Ce vieux loup ne manque d'esprit, il aurait dû poser sa candidature.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 20 octobre 1889.
Les dispositions du marché ont été bonnes, mais il n'y a pas d'élan, aussi toute reprise provoque des réalisations. Le 3 0/0 cote 87.30 ; le 4 1/2 0/0 est à 105.62.

Nos principales sociétés de crédit ont fait preuve d'une grande fermeté.

Le Crédit Foncier a clôturé à 4,312.50. Les obligations foncières et communales très demandées ont, pour la plupart, une nouvelle avance à enregistrer.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a été particulièrement animée à 862.50.

Une dépêche de Rio en date du 16 annonce que les actions de la Banque Nationale du Brésil sont admises à la cote officielle et font 40 0/0 de prime au comptant. Et sur notre marché la prime a déjà atteint 165 fr.

La Société Générale est très ferme à 461.25. Le bilan au 30 septembre que nous avons résumé, il y a huit jours, montre que l'activité sociale se développe constamment.

— Ce n'est certes pas pour moi que je me déssole, car je sais bien que vous ne m'aimez pas pour ma dot. Cinquante mille francs, qu'est-ce que cela auprès de vos millions !... Oh ! vous êtes un noble cœur, je ne l'ignore pas... Je voudrais vous rendre votre parole que vous n'y consentiriez point. D'ailleurs, les choses sont bien avancées, puisque notre mariage doit être célébré dans une quinzaine... Mais ma mère ! mais ma sœur ! Que vont-elles devenir ?... C'est leur sort qui m'inquiète...

Et l'habile comédienne se remit à sangloter, tandis que le canapé exhalait des plaintes de plus en plus douloureuses.

D'abord abasourdi, M. de Tres-Villas avait peu à peu repris son aplomb.

— Vous vous exagérez peut-être la catastrophe ? dit-il avec une anxiété que, malgré tous ses efforts, il ne parvenait pas à dissimuler entièrement. Vos fonds étaient placés chez un banquier sûr ?

— Nous le croyions !... Nous avons été trompées. La lettre que nous venons de recevoir ne nous laisse aucun doute sur l'étendue de notre malheur. Nous avons tout perdu... tout !...

(A suivre.) MAXIME JUILLET.

La Banque d'Escompte se tient aux environs 522.50.

Le Crédit Lyonnais a dû à des ventes de pure spéculation de redescendre de 715 à 690 ; il a repris ensuite à 700. Les bruits malveillants répandus sur cet établissement ne sauraient inquiéter ni les actionnaires ni le public.

Le bilan du 30 septembre de la Société de Dépôts et Comptes courants qui a clôturé à 603.75 est très satisfaisant.

Le Crédit Mobilier, de concert avec la Société Générale et les Dépôts et Comptes courants, met en souscription publique le mardi 29 octobre 96,000 obligations de 500 fr. 3 0/0 de première hypothèque de la Compagnie des Chemins de fer du sud de l'Espagne. Cette Compagnie a repris la concession qui avait été obtenue par la Banque Générale de Madrid pour la construction et l'exploitation pendant 95 ans de la ligne de Linarés à Almería avec une subvention de 30,790,000 fr. du gouvernement espagnol.

Les obligations auront une première hypothèque sur la ligne et son matériel. Elles sont remboursables à 500 fr. par tirages au sort en 95 ans à partir du 31 décembre 1893 et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel payables par semestres en avril et octobre. Le prix d'émission fixé à 290 fr. fait ressortir le placement à 5 0/0.

Le Panama a repris de 48 à 56.25.

L'Alpine se traite à 197. Quelques réalisations ont arrêté le mouvement de progression, mais les dépêches de Vienne font entrevoir que la hausse ne tardera pas à reprendre son cours.

Le Turc a un peu fléchi sur les nouvelles de Crète ; toutefois les tendances restent excellentes et le cours de 18 fr. est entrevu par le marché.

Les actions de la Foncière-Vie donnent lieu à des transactions très actives. Si l'on réfléchit que les titres des Compagnies entrées dans la période des bénéfices se capitalisent au plus à 4 0/0, on doit admettre que l'action de la Foncière-Vie peut prétendre au cours de 180 fr.

Le Crédit Provincial s'inscrit à 70 avec de bons achats.

Les obligations 5 0/0 des chemins Argentins sont à 425 ; celles des chemins de Santa-Fé oscillent de 395 à 398 ; ces dernières surtout ont devant elles une large marge de hausse.

L'obligation des chemins Economiques passe à 388 ; le coupon n° 9 sera payable à partir du 2 novembre prochain à raison de 6,895 pour les titres au porteur.

Au bout de 3 jours !

Proisy (Aisne), le 4 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais d'une grande constipation, je ne mangeais plus et ne dormais plus. Je pris alors vos bonnes Pilules à 1 fr. 50 la boîte ; au bout de trois jours ma santé s'améliorait déjà et aujourd'hui je suis guérie.
(Sig. lég.) M^{me} BABILLOTTE, institutrice.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 21 octobre 1889

Un Lycée de jeunes filles

Vaudeville-opérette en 4 actes, paroles de M. Bisson, musique de Gregh.
Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/».

POUR ÉVITER LES MALADIES

Ayez vie sobre, travail modéré, entretenez toujours libres le cerveau, l'estomac et les intestins ; et, pour cela, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, les maux de tête, les névralgies, les étourdissements, les congestions. Elles sont souveraines aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPIGERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

Camembert double crème . . . 60 cent.
Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. 90
— d'Emmenthal, » 4 fr. 20
Hollande croute rouge, » 1 20
Port-Salut, » 1 50
Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX
Sucre : 1 fr. 10 le kilo

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC
Ininflammable
SANS ODEUR
Produit une Lumière incomparable
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ERRATUM

Dans le numéro du journal portant la date du *Dimanche 13 octobre 1889*, à la troisième page, cinquième colonne, à la 85^e ligne, au lieu de :

Mise à prix : 80 fr.

Lire :

Mise à prix : **800 fr.**

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier et place St-Pierre, n° 9.

Revenus : 700 francs.

Mise à prix : **7.000 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

(817) ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué.

A LOUER

Pour le 1^{er} mars 1890

UNE VASTE MAISON

Située à Doué, place de la Mairie, au centre de la ville, servant depuis 50 ans au commerce de tissus et de confections.

S'adresser à M. THUAU, propriétaire à Doué, ou au notaire.

A LOUER

Pour la fin octobre 1889,

JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublées

Situés 4, rue Dupetit-Thouars

S'adresser rue Saint-Lazare, 16.

MAISON A LOUER

Place du Port-Saint-Nicolas

S'adresser à M. CORNILLEAU aîné, place du Port-Saint-Nicolas.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil 70 cent. le paquet | Perle luxe 1 fr. le paquet
La Brésilienne 80 — — | Nubienne triple pression 1 10 —
La Perle (à trous) 90 — — | L'Etoile 1 20 —
Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50		
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54		
Liniers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 4		
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 43		
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 23		
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»	»	6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	»	7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	»	7 11		
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	6 50		
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	7 3		
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»	7 9		
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 4	»	4 37	8 56	»	7 17		
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 48	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29	
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8	
Niort				4 30	8 42		4 31	5 20	10 32	
Saintes				6 30	11 52		6 42	7 53	2 3	
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 20					
Saintes					7 45	9 9	11 39					6 43
Niort					9 32	10 55	2 5	5 30	8 10	8 29		
Thouars			6 5	12 11	12 42	1 43	4 15	8 21	9 59	10 46		
Montreuil-Bellay			9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15	
Brézé-Saint-Cyr			9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41			
Chacé-Varrains			10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49			
Nantilly (arrivée)			10 13	7 34		»	3 2	5 31	9 55			
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)			10 22	7 45	Mixte		3 13	5 42	10 3			
(départ)				7 25	11 25		»	2 52	5 20			
Nantilly (départ)				7 38	11 36		»	3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)				7 47	11 44	1 34	3 11	5 41		10 59	11 46	
(départ)				7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11	7 11	5 3
Vivv				8 10	12 10	»	3 27	5 59				
Blou				8 19	12 19	»	3 35	6 8				
Vernantes				8 32	12 33	»	3 46	6 20				
Liniers-Bouton				8 45	12 46	»	3 57	6 32				
Noyant-Méon				8 59	1	2 12	4 9	6 44			11 44	
Château-du-Loir				10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26	1 12
Chartres				2 47		5 54	9 26	12 4			3 26	4 05
Paris				5 25		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte			STATIONS	Omn.		
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 44	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.			STATIONS	Omn.		
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	12 23	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	1 4	4 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 55	12 53			
Moncontour			7 41	10 48	2 27			
Loudun			8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)			9 21	3 24	4 38			
(départ)			6 53	9 29	4 25	5	9 30	
la Vaudelnay			7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé			7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué			7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné			7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers			9 12	11 45	9 50	7 10		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57			
Martigné	6 1	8 26	11	4 13	7 42			
Doué	6 24	8 57	14 54	1 37	8 21			
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 24			
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4 8 31				
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1 8 44				
(départ)			7 36	1 26	2 15	9 14		
Loudun			8 24	4 14	3	10 13		
Moncontour			8 55	6 8	3 29	10 48		
Poitiers			10 33	10 40	5	12 16		